RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

Déclarer et payer ses Revenus de Capitaux Mobiliers

PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX DUS À LA SOURCE SUR LES REVENUS DISTRIBUÉS ET LES INTÉRÊTS DE COMPTES COURANTS ET COMPTES BLOQUÉS D'ASSOCIÉS

Dernière mise à jour
22/10/2026

Sommaire :

Table des matières

1. Présentation....3
1.1 Objet de la fiche....3
1.2 À qui s'adresse cette procédure ?....3
1.3 Quand utiliser cette procédure ?....3
1.4 Quelques conseils pour une première utilisation....3
1.5 Pré-requis à la télédéclaration....4
2. Accès au service « Déclarer les RCM »....4
3. Déclarer les RCM....6
3.1 Sélection du type de déclaration....6
1er cas : vous faites un premier dépôt....6
2ème cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de la période mais vous souhaitez le modifier ou le visualiser....7
3ème cas : vous avez commencé une saisie et souhaitez la reprendre ultérieurement....7
3.2 Saisie et calculs de votre déclaration....9
3.3 Sauvegarde des données saisies, continuer et signature....10
4. Accéder au service « Payer les RCM »....12
4.1 1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré....13
Dans ce cas, sur le dernier écran de la déclaration :....14
4.2 2ème cas : vous payez ultérieurement....14
4.3 Sélection de la facture....15
4.4. Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)....18
4.4.1. Vous avez déclaré un seul compte bancaire....18
4.4.2. Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires....19
4.5. Récapitulatif du paiement....21
5. En cas de difficulté dans l'accomplissement de cette démarche....25

1. Présentation

1.1 Objet de la fiche

Cette fiche présente l'enchaînement des opérations propres aux établissements payeurs souhaitant accéder au service de déclaration en ligne des Revenus de Capitaux Mobiliers (RCM).

1.2 À qui s'adresse cette procédure ?

La déclaration 2777 doit être souscrite par tous les établissements payeurs au titre du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu applicable aux produits de placement à revenu fixe, aux produits et gains de cession des bons ou contrats de capitalisation et placements de même nature attachés à des primes versées à compter du 27 septembre 2017 ainsi qu'aux revenus distribués.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur le site www.impots.gouv.fr et accéder à une documentation détaillée, avec notamment la notice de la déclaration.

1.3 Quand utiliser cette procédure ?

La déclaration 2777, accompagnée le cas échéant du paiement correspondant, doit être transmise par voie dématérialisée dans les 15 premiers jours du mois suivant celui où les sommes au titre des prélèvements forfaitaires ont été retenues.

1.4 Quelques conseils pour une première utilisation

– Mode brouillon

Vous avez la possibilité d'enregistrer votre saisie en mode brouillon.

Votre attention est toutefois appelée sur le fait que le mode brouillon ne vaut pas preuve de dépôt. C'est la validation finale du formulaire et la délivrance du certificat de dépôt qui crée le dépôt déclaratif et vaut respect de l'obligation dans le délai légal.

– Difficultés d'affichage

Si vous constatez un affichage incorrect (zones de texte mal placées ou couleur des zones calculées un peu diluée par exemple), cela peut être dû à un problème de compatibilité entre la version d'Internet Explorer que vous utilisez et notre site. Les versions antérieures à Internet Explorer 11 ne sont plus supportées par le service de déclaration en ligne. Tous les autres navigateurs sont compatibles.

1.5 Pré-requis à la télédéclaration

Vous devez :

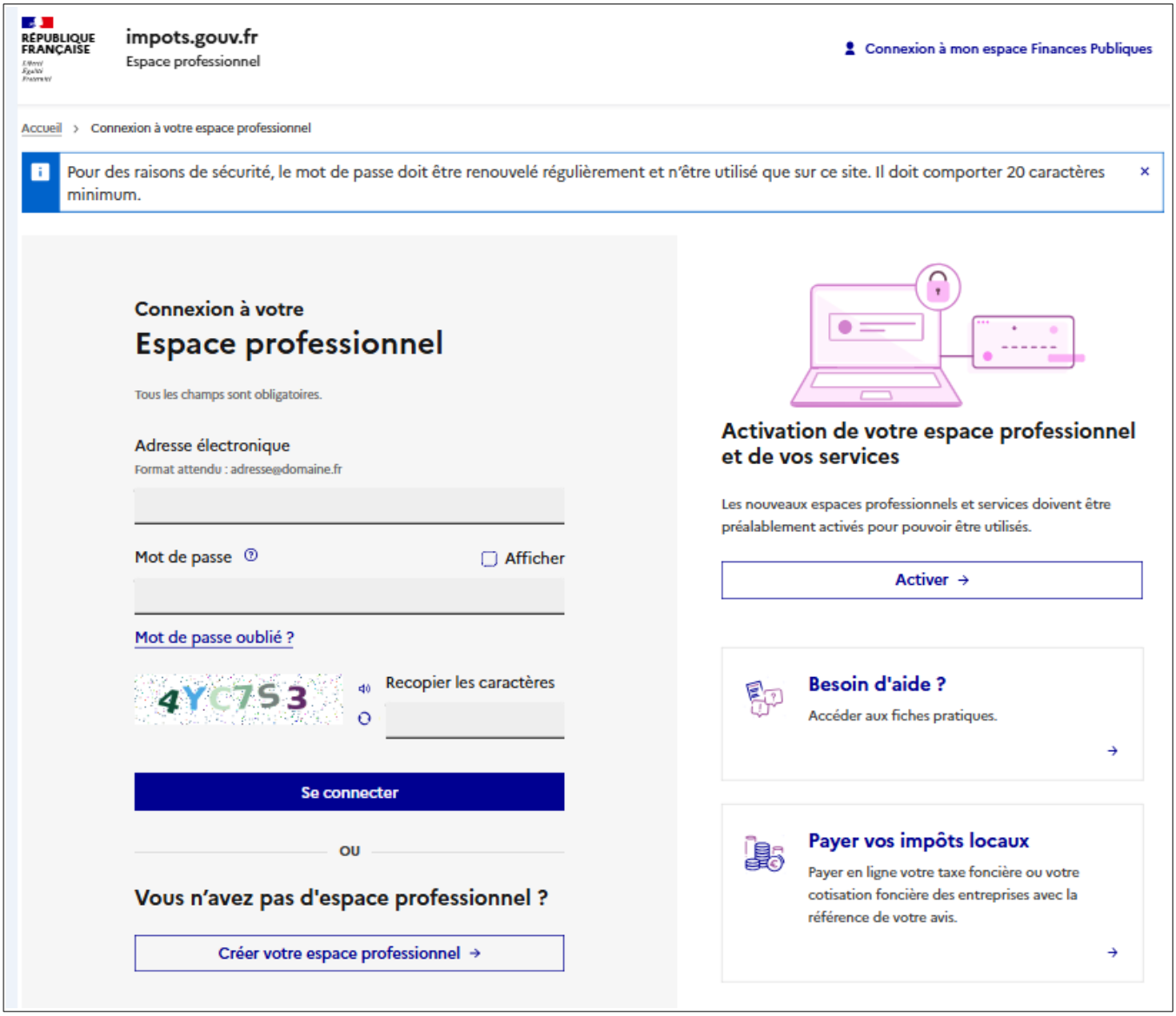
1. **disposer d'un espace professionnel**
2. **disposer d'au moins un service en ligne**

Pour plus de renseignements sur la création d'un espace et l'adhésion aux services, vous pouvez consulter les fiches FOCUS *Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services*, *Créer un espace professionnel expert* et *Demander une adhésion aux services en ligne (mode expert)*.

3. **accéder à votre espace professionnel** via le site www.impots.gouv.fr (cf. ci-dessous).

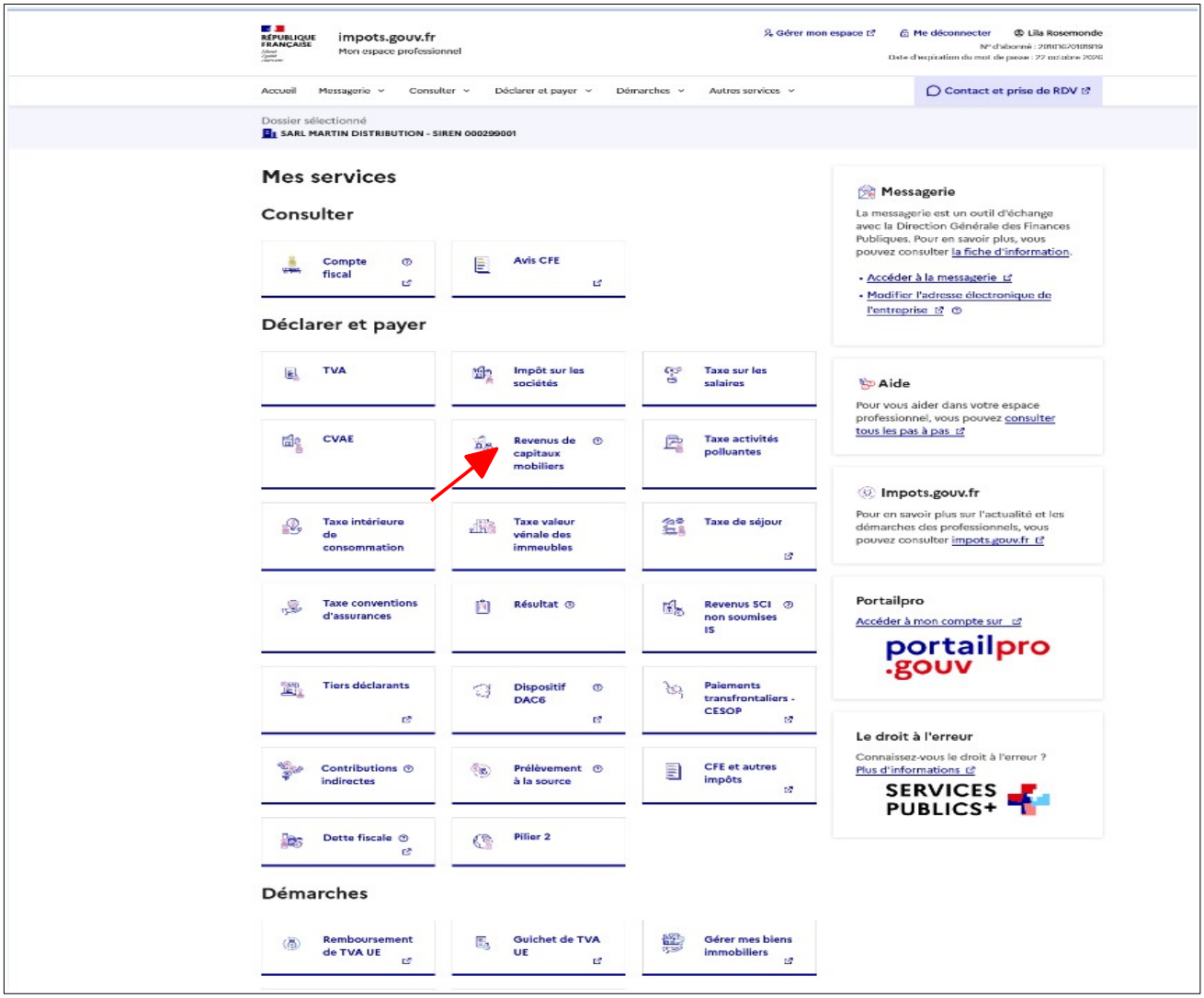


A partir du lien "Votre espace professionnel", vous accédez à votre espace professionnel après vous être authentifié(e) :



2. Accès au service « Déclarer les RCM »

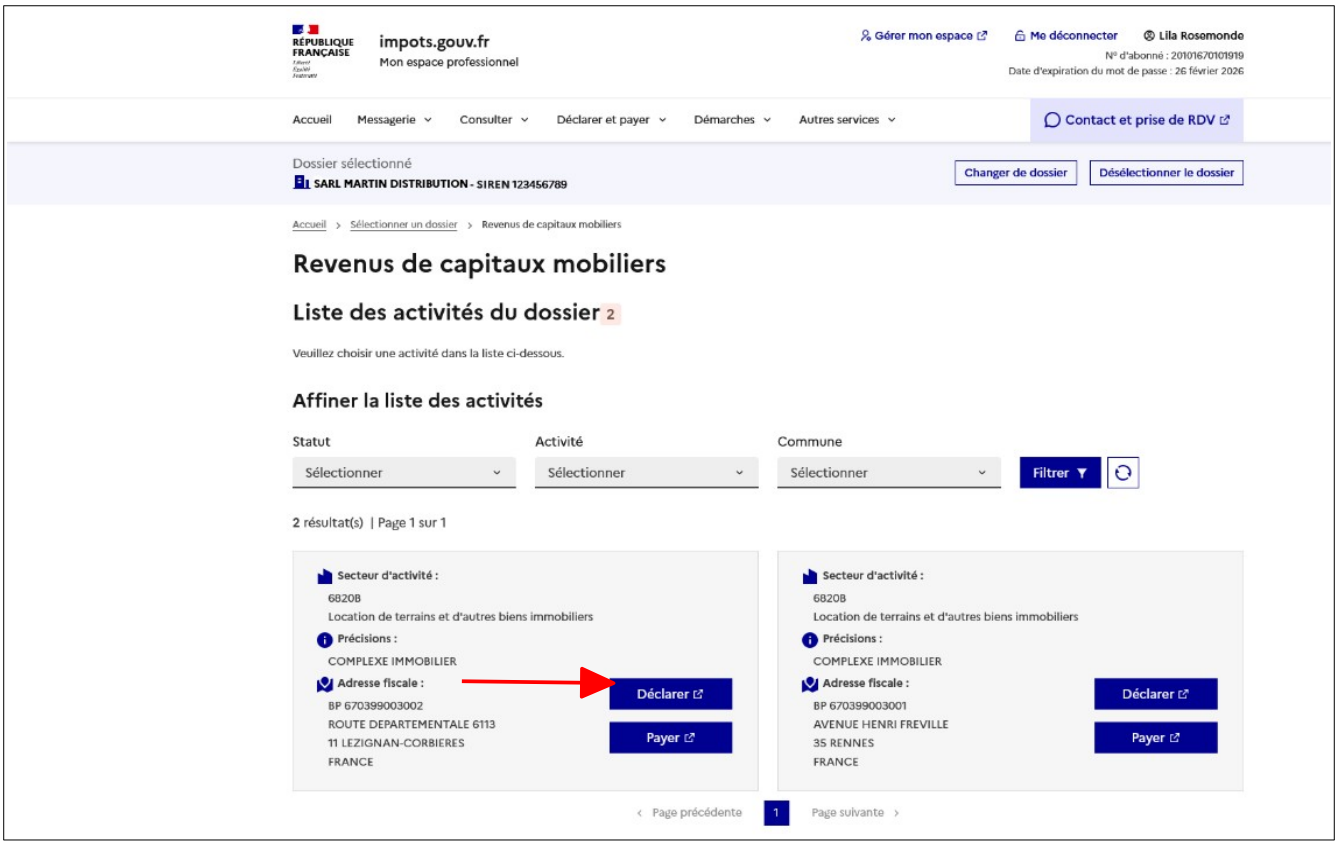
L'écran d'accueil de votre espace s'affiche :



→ Cliquez sur le lien “Déclarer > Revenus de capitaux mobiliers”.

Remarque : les usagers qui gèrent plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent en choisir un.

→ **Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Déclarer"**



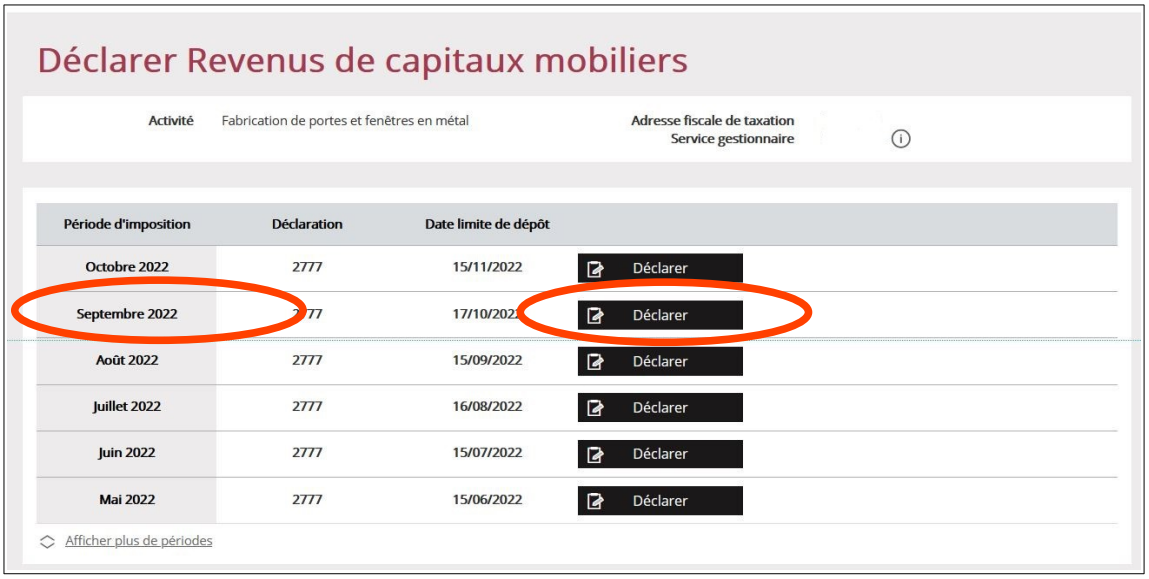
3. Déclarer les RCM

3.1 Sélection du type de déclaration

Trois possibilités s'offrent à vous selon qu'il s'agisse d'un premier dépôt, de la rectification d'un dépôt déjà effectué ou de la reprise d'une saisie suspendue.

1er cas : vous faites un premier dépôt

Si c'est un premier dépôt, cliquez sur le bouton « Déclarer » correspondant à la période de déclaration que vous souhaitez saisir.



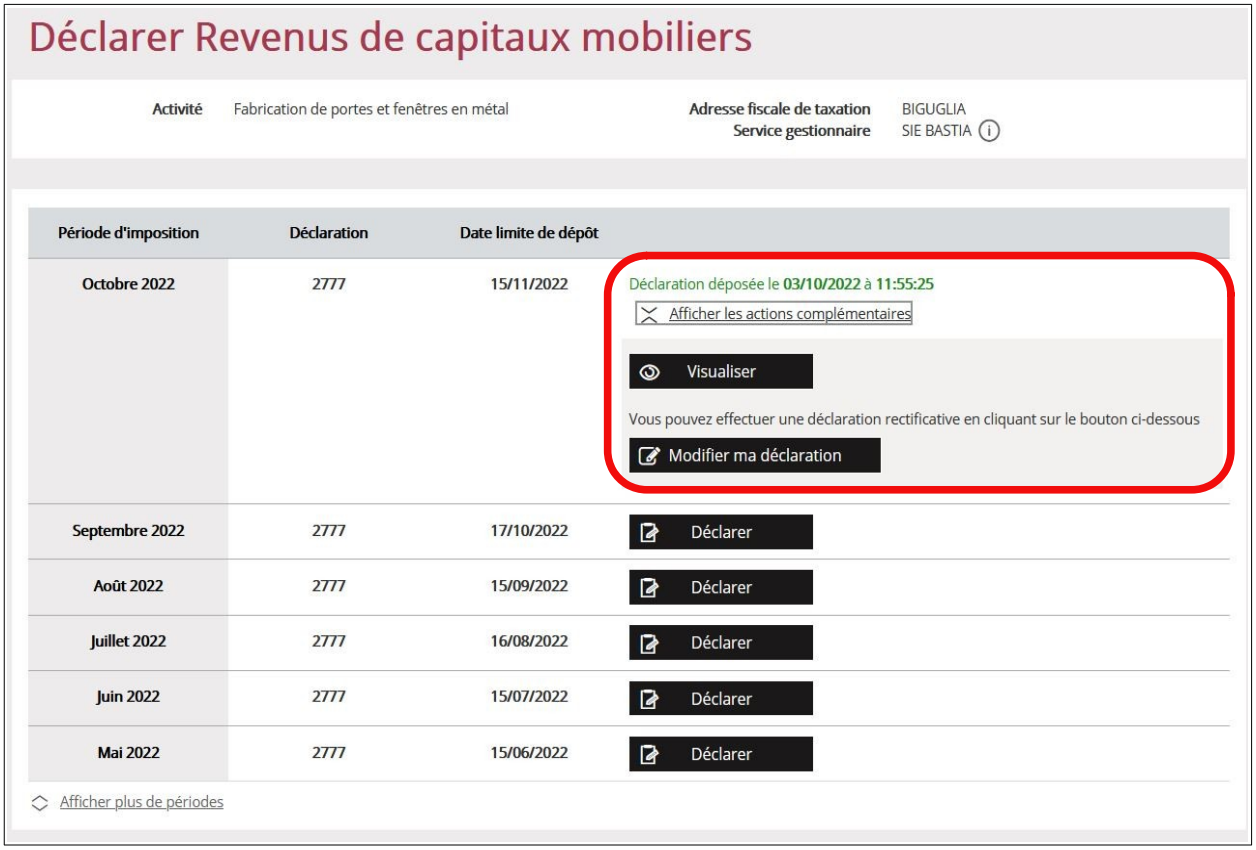
2ème cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de la période mais vous souhaitez le modifier ou le visualiser

Vous êtes informé(e) qu'une déclaration a été déposée (certificat de dépôt délivré) pour la période souhaitée par la mention en vert de l'horodatage de ce dépôt (dans l'écran ci-dessous, la déclaration 2777 de la période d'octobre 2022 a été déposée le 3 octobre à 11:55:25).

Pour modifier/visualiser ce dépôt, vous devez au préalable cliquer sur « Afficher les actions complémentaires » puis cliquer sur le bouton « Modifier ma déclaration » ou « Visualiser » .

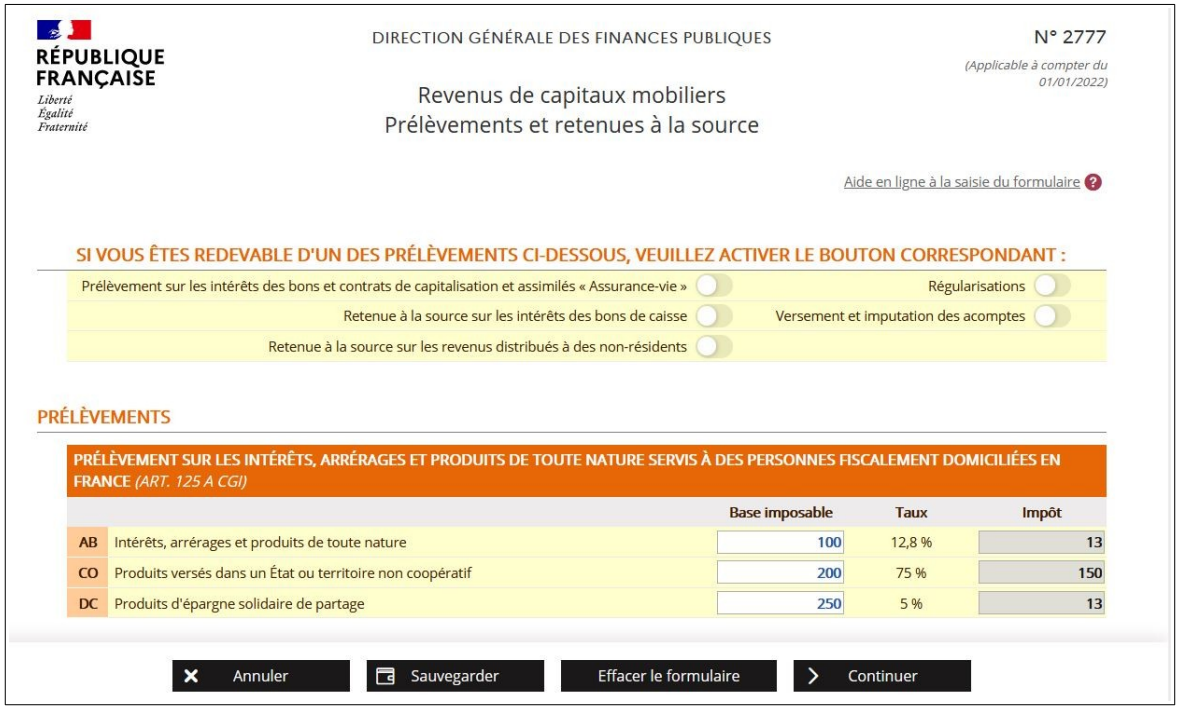
Dans tous les cas, les déclarations qui auront été validées seront consultables sur votre Compte Fiscal.

Précision : Le formulaire enregistré s'affiche tel que saisi et validé initialement : vous devez donc retrouver tous les éléments issus de votre précédente déclaration.

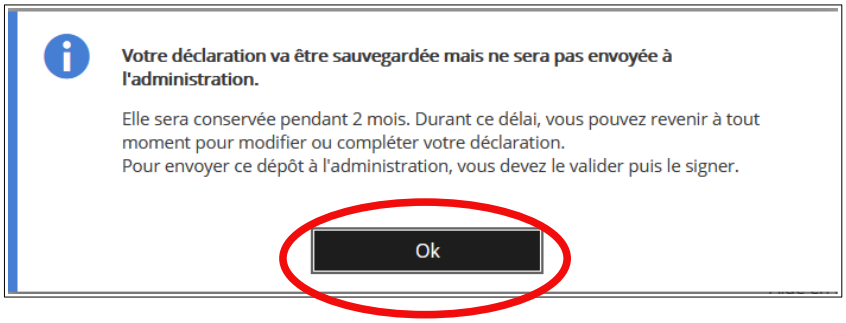


3ème cas : vous avez commencé une saisie et souhaitez la reprendre ultérieurement

Si vous avez commencé la saisie de votre déclaration et vous souhaitez l'interrompre, vous avez toujours la possibilité de la sauvegarder en cliquant sur le bouton « Sauvegarder »



Le message d'information suivant s'affiche :

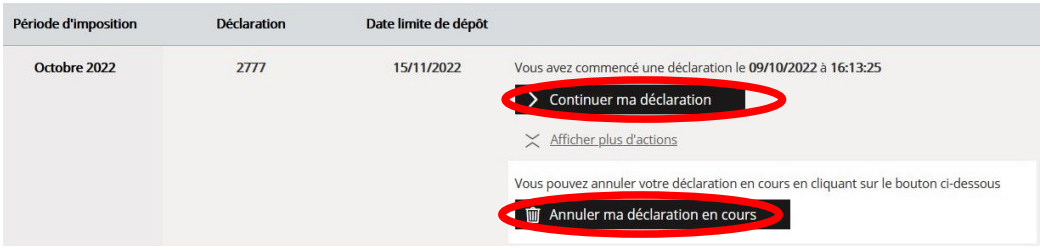


En cliquant sur le bouton « OK » la sauvegarde des données saisies est effectuée.

Pour reprendre la saisie de votre déclaration, cliquez sur le bouton « Continuer » ma déclaration.

Précision : Lorsque vous sélectionnez un dépôt au statut « brouillon », celui-ci s'affiche en l'état du dernier enregistrement.

Si vous souhaitez annuler votre sauvegarde, cliquez sur «Afficher plus d'actions » puis sur le bouton « Annuler ma déclaration en cours ».



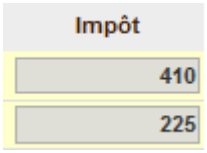
3.2 Saisie et calculs de votre déclaration

Formulaire-et navigation

- Votre déclaration se compose d'un seul formulaire n° 2777.
- Le lien « **Aide en ligne à la saisie du formulaire** » en haut à droite**,** matérialisé par le symbole ? permet l'affichage d'une information complémentaire.
- Le bouton « **+ Ajouter** » permet, en cas de besoin, d'ajouter une nouvelle ligne à votre saisie :



- Les zones grisées sont des zones de calculs automatiques, la saisie y est donc impossible :



- Les boutons «**Continuer**», « **Sauvegarder**», « **Effacer le formulaire** » et « **Annuler** » ci-dessous permettent de réaliser les actions suivantes :



Bouton	Action
Continuer	Permet de valider votre déclaration.
Sauvegarder	Permet d'enregistrer les données sur un formulaire afin de compléter la saisie ultérieurement.
Effacer le formulaire	Permet d'effacer toutes les informations saisies sur un formulaire.
Annuler	Permet d'annuler la sauvegarde des données saisies.

3.3 Sauvegarde des données saisies, continuer et signature

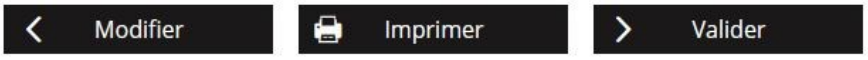
Sauvegarde des données saisies

Rappel : vous pouvez à tout moment sauvegarder les données saisies afin de compléter la saisie ultérieurement. Dans ce cas, il vous faut cliquer sur le bouton, « **Sauvegarder** ».

Continuer la déclaration

Vous pouvez à tout moment valider votre déclaration en cliquant sur le bouton «Continuer».

Suite à votre validation, un récapitulatif de l'ensemble des éléments déclarés est affiché. À ce stade de la déclaration, les trois possibilités ci-dessous vous sont offertes :



Rappel : vous pouvez à tout moment enregistrer le brouillon afin de compléter la saisie ultérieurement. Dans ce cas, il vous faut cliquer sur le bouton, « **Enregistrer brouillon** ».

Validation de la déclaration

Vous pouvez à tout moment valider votre déclaration en cliquant sur le bouton « **Valider** ».

Suite à votre validation, un récapitulatif de l'ensemble des éléments déclarés est affiché. À ce stade de la déclaration, les trois possibilités ci-dessous vous sont offertes :

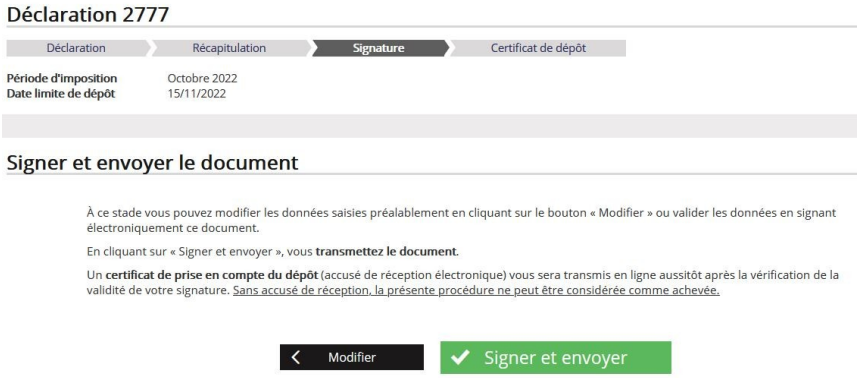
Bouton	Ce qu'il permet
Valider	– la validation des éléments affichés qui vous dirige vers la signature électronique
Modifier	– modifier les éléments déclarés : vous serez alors dirigé vers la saisie du formulaire
Imprimer	– imprimer les éléments déclarés*

***** Afin de proposer une impression plus fiable selon les navigateurs utilisés, le bouton « **Imprimer** » utilise les fonctionnalités de votre système et de votre navigateur. Vous pouvez adapter la mise en page de l'impression avec l'outil « **Aperçu avant impression** » ou « **Imprimer** » de votre navigateur.

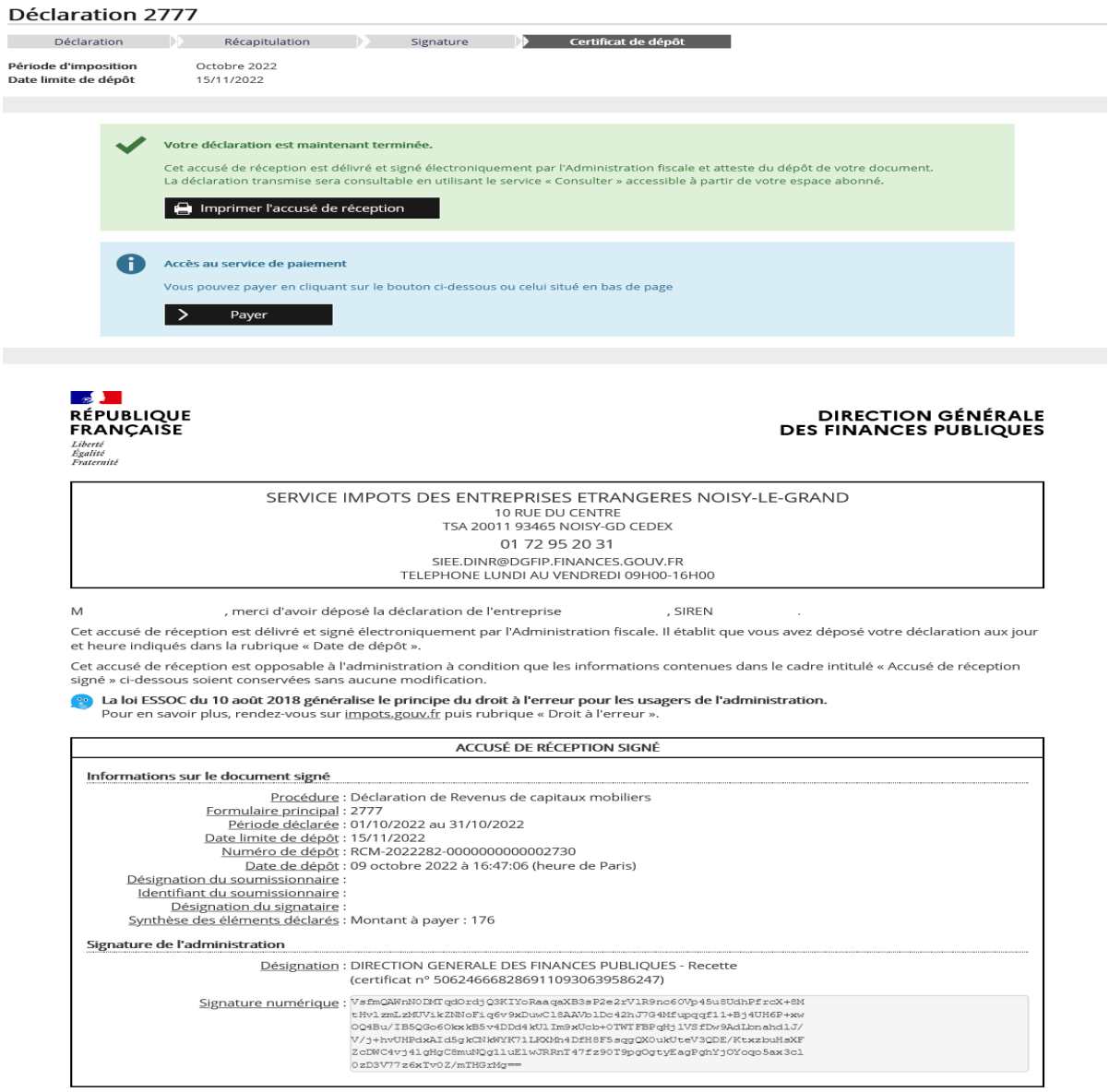
Pour sauvegarder le document au format PDF, imprimez le document en choisissant une imprimante PDF proposée par votre navigateur. Si ce n'est pas le cas, ce type d'imprimante existe sous forme de logiciels libres et gratuits.

Signature et envoi de la déclaration

Si vous avez validé votre déclaration, vous pouvez la signer électroniquement et ainsi la transmettre à l'administration.



À l'issue de la signature électronique, un accusé de réception est affiché attestant du dépôt, il est opposable à l'administration fiscale et il est conseillé d'en imprimer un exemplaire.



Déclaration 2777

Déclaration › Récapitulation › Signature › Certificat de dépôt

Période d'imposition Octobre 2022
Date limite de dépôt 15/11/2022

Votre déclaration est maintenant terminée.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale et atteste du dépôt de votre document.
La déclaration transmise sera consultable en utilisant le service « Consulter » accessible à partir de votre espace abonné.

Imprimer l'accusé de réception

Accès au service de paiement

Vous pouvez payer en cliquant sur le bouton ci-dessous ou celui situé en bas de page

Payer

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES ETRANGERES NOISY-LE-GRAND
10 RUE DU CENTRE
TSA 20011 93465 NOISY-GD CEDEX
01 72 95 20 31
SIEE.DINR@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR
TELEPHONE LUNDI AU VENDREDI 09H00-16H00

M , merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise , SIREN .

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de Revenus de capitaux mobiliers
Formulaire principal : 2777
Période déclarée : 01/10/2022 au 31/10/2022
Date limite de dépôt : 15/11/2022
Numéro de dépôt : RCM-2022282-0000000000002730
Date de dépôt : 09 octobre 2022 à 16:47:06 (heure de Paris)
Désignation du soumissionnaire :
Identifiant du soumissionnaire :
Désignation du signataire :
Synthèse des éléments déclarés : Montant à payer : 176

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Recette
(certificat n° 506246668286911093063958624 7)

Signature numérique :
VsfmQAWnNODMTqdOrdjQ3KIYoRaaqaXB3sP2e2rV1R9nc60Vp45u8UdhPfrcX+8M
tHvlzmLzMUVikZNNoFiq6v9xDuwC18AAVblDc42hJ7G4MfupqqfI1+Bj4UH6P+xw
OQ4Bu/IB5QGo6OkxkB5v4DDd4kUlIm9xUcb+0IWIFBPqHj1VSfDw9AdLbnahdlJ/
V/j+hvUHPdxAId5gkCNkWYK71LKXMh4DfH8F5sqgQX0ukUteV3QDE/KtxzbuHsXF
ZcDWC4vj4lqHgCSmuNQg1luE1wJRRnI47fz90I9pgOgtyEagPghYjOYoqo5ax3cl
0zD3V77z6xIv0Z/mTHGxMg==

Votre déclaration est désormais transmise à l'administration.

4. Accéder au service « Payer les RCM »

⚠ **La déclaration et le paiement sont deux actes dissociés.**

Une fois votre déclaration signée et envoyée, vous pouvez procéder au règlement :

- soit immédiatement après l'envoi de la déclaration : en cliquant sur "Payer" pour accéder directement au service Payer,

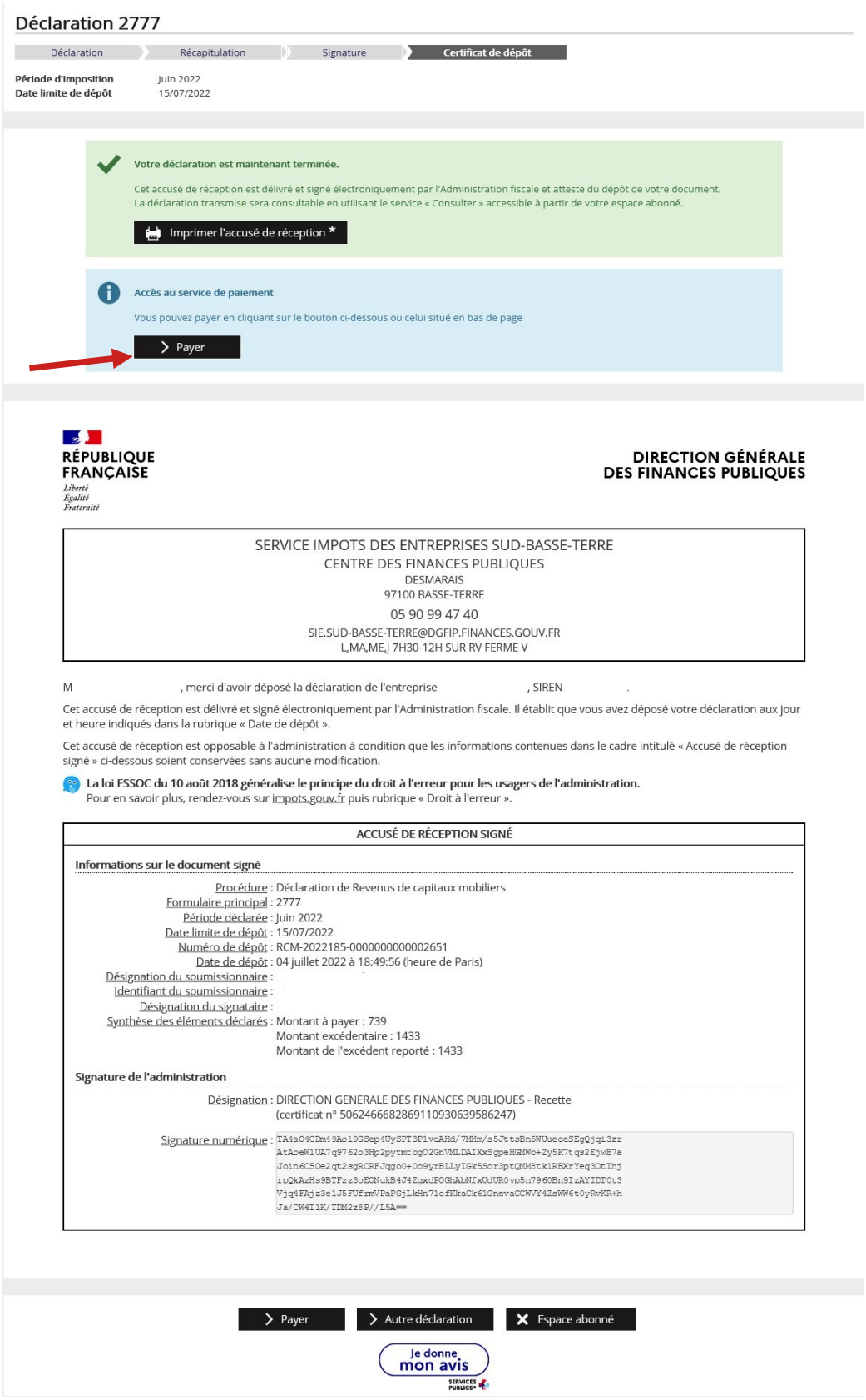
- soit plus tard, dans le respect de la date limite de dépôt.

Si vous quittez la déclaration, un message d'information apparaît pour vous demander confirmation.



→ Cliquez sur le bouton "Oui".

4.1 1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré

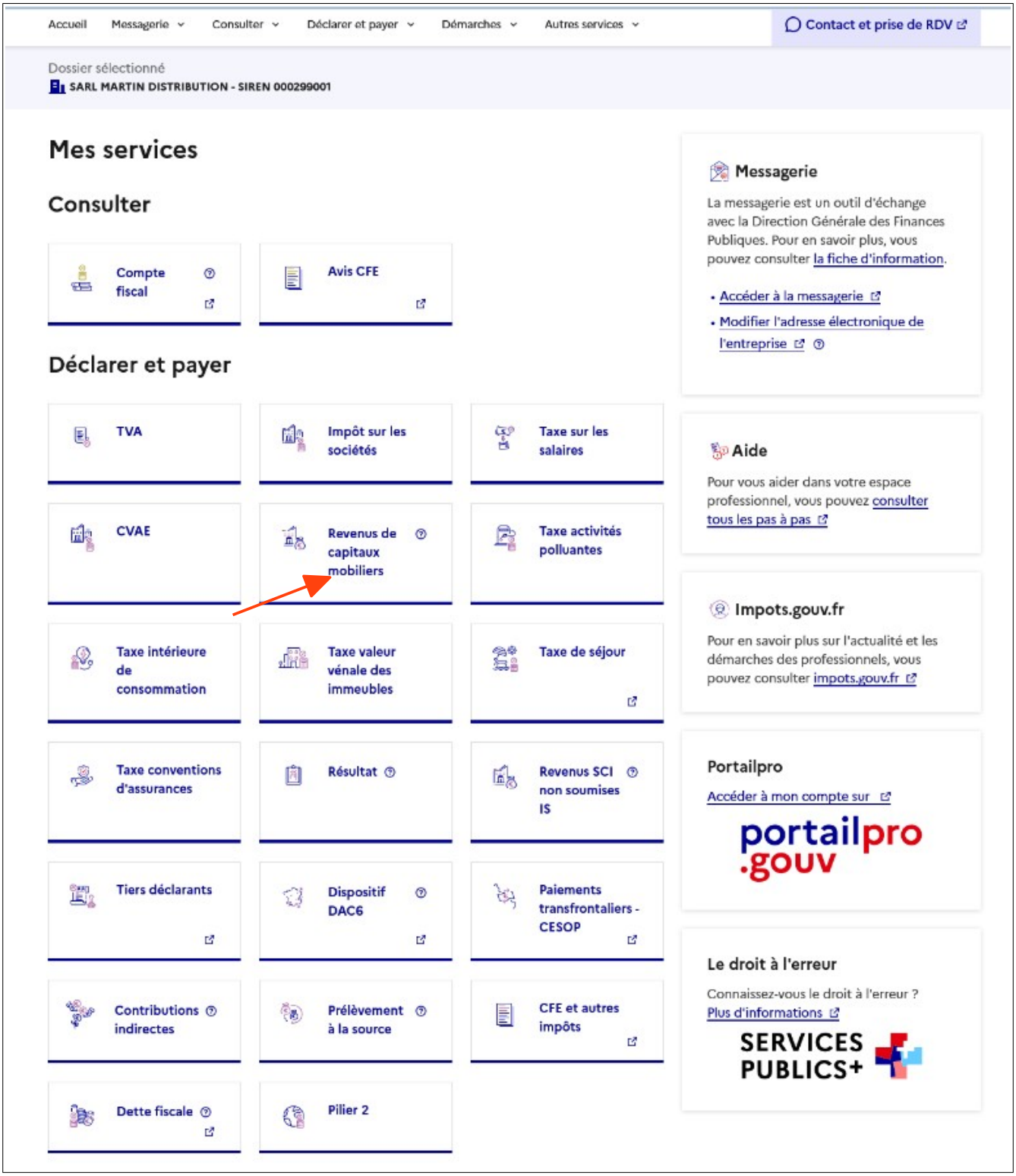


Dans ce cas, sur le dernier écran de la déclaration :

→ Cliquez sur le bouton “Payer” (l’un des deux boutons).

4.2 2ème cas : vous payez ultérieurement

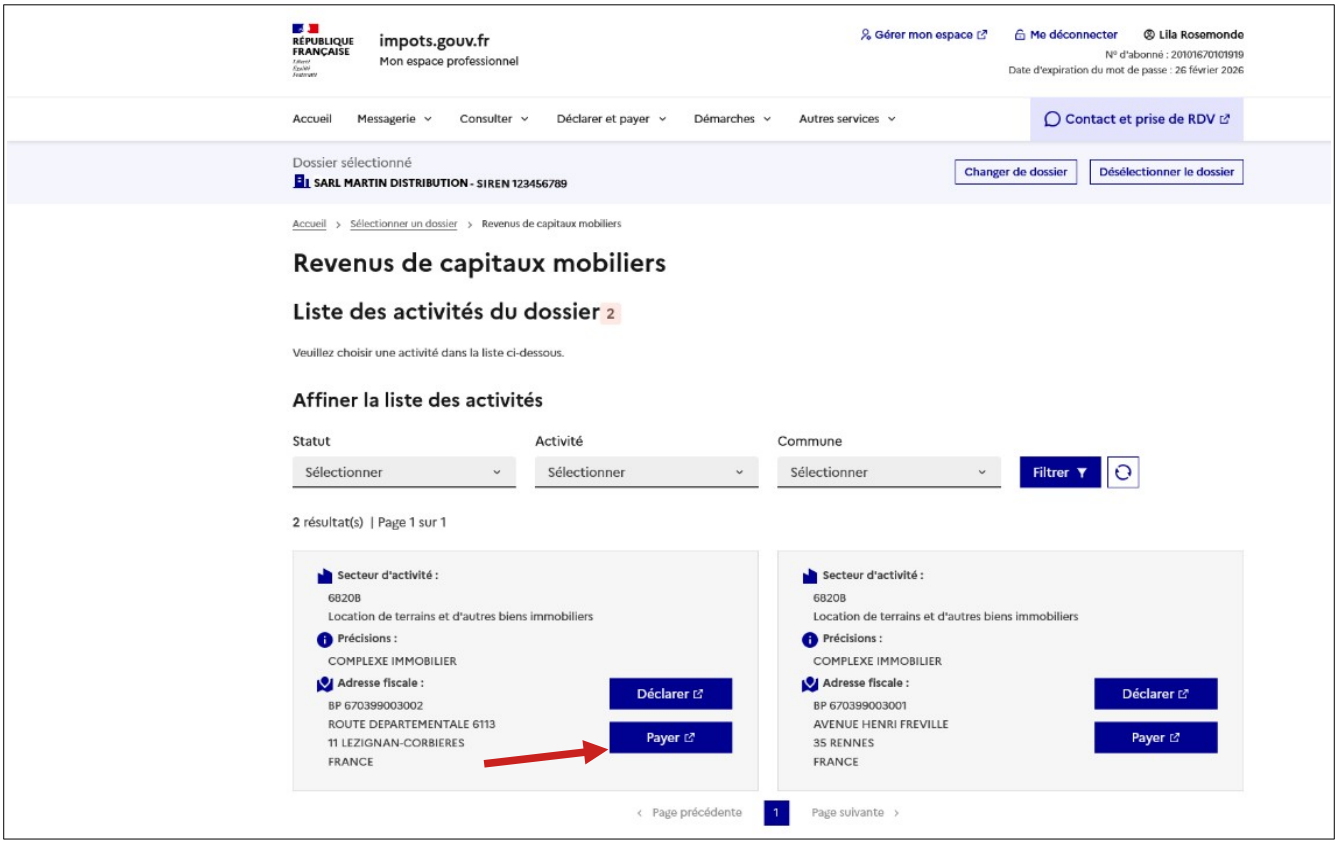
Dans ce cas, vous accédez au paiement des RCM par le service "Payer > Revenus de capitaux mobiliers" dans votre espace professionnel :



→ Cliquez sur le lien “Payer > Revenus de capitaux mobiliers”.

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités s'affiche :



→ Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Payer".

4.3 Sélection de la facture

Que l'accès se fasse directement après avoir déclaré (§ 4.1. 1er cas) ou ultérieurement (§ 4.2. 2ème cas), l'écran affiche l'ensemble des déclarations (acompte et/ou solde) pouvant être télépayé :

Dans le cas d'une facture de RCM l'*élément à payer* est une Déclaration 2777.

Les factures affichées peuvent être "initiales" ou "rectificatives".

- Si la facture est une déclaration initiale :



- Si la facture est une déclaration rectificative :



↳ **Cliquez sur le bouton "Payer cette déclaration"**

4.4. Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)

 Vous pouvez choisir de payer la totalité de la somme affichée ou bien de ne payer qu'une partie de la somme due (Crayon "Modifier le montant à payer").

Les comptes bancaires qui vous sont proposés sont ceux que vous avez au préalable déclarés lors de la procédure d'adhésion en ligne :

 Ces coordonnées bancaires ne peuvent pas être modifiées lors de la procédure de paiement en ligne. Veuillez vous rendre dans votre espace professionnel pour les modifier. La procédure est décrite dans la fiche FOCUS *Gérer les comptes bancaires de l'entreprise*.

Deux cas sont possibles :

• Cas n°1 : 4.4.1. Vous avez déclaré un seul compte bancaire

• Cas n°1 : 4.4.2 Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires

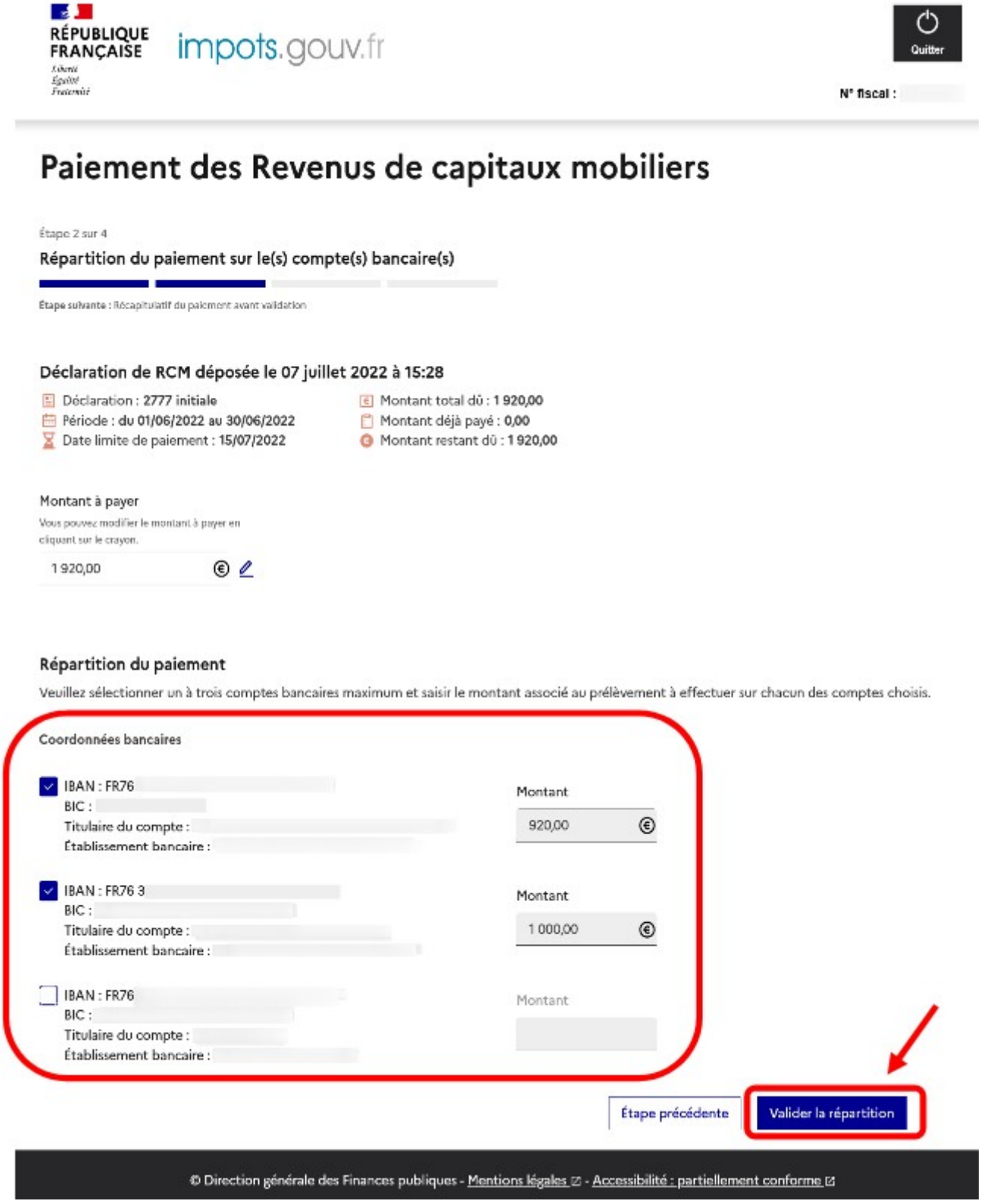
4.4.1. Vous avez déclaré un seul compte bancaire



↳ **Cliquez sur le bouton "Valider la répartition"**

4.4.2. Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires

Vous pouvez choisir de répartir le montant sur un ou plusieurs comptes bancaires.



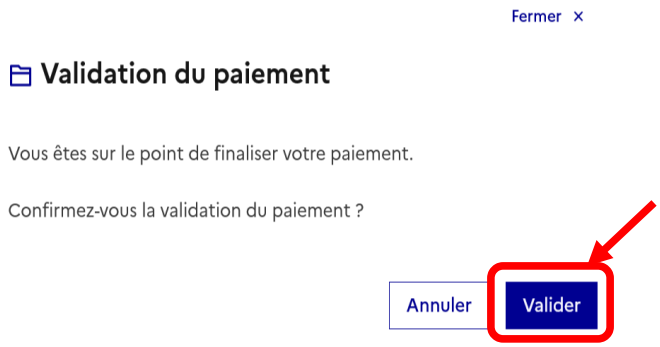
↳ **Après la sélection des comptes bancaires que vous souhaitez utiliser et la ventilation du montant à payer entre les différents comptes bancaires, cliquez sur le bouton "Valider la répartition"**

4.5. Récapitulatif du paiement



Cliquer sur le bouton "Valider le paiement"

Une fenêtre de demande de confirmation s'ouvre **:**



↳Cliquer sur le bouton "Valider"

Après avoir confirmé votre paiement, le certificat de prise en compte de votre ordre de paiement est affiché.



Vous pouvez enregistrer le Certificat de prise en compte de l'ordre de paiement en appuyant sur le bouton **"Enregistrer en PDF "**

🔍 Nous vous conseillons d'imprimer et de conserver ce document qui vous sera demandé en cas de contestation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Certificat de prise en compte du paiement

Votre paiement de 1 920,00 € a bien été enregistré le 05 juillet 2022 à 10:48.

Récapitulatif de votre paiement

Impôt :	Revenus de capitaux mobiliers
Déclaration :	2777 initiale
Période :	du 01/06/2022 au 30/06/2022
SIREN :	818437741
Montant du paiement :	1 920,00 €
Date du prélèvement :	à compter du 15/07/2022

Ordre(s) de paiement : n° sur le compte bancaire FR76
pour un montant de 1 920,00 € (RUM)

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales (https://www.impots.gouv.fr/portail/mentions-legales)

FIN d'étape : le paiement de l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers est terminé.

5. En cas de difficulté dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, **l'assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de **8h00 à 18h00** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✔ le téléphone via le n° 0 809 400 210 (Service gratuit + prix d'un appel local) ;
- ✔ le formulaire électronique disponible depuis le site www.impots.gouv.fr > Contact et prise de rendez-vous > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne de données (EFI, GIR - Pilier 2) > Accéder au formuel.